

FICHE DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE

À retourner au directeur de ton établissement scolaire ou au CPE de ton collège

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Domicilié(e) au :

Téléphone :

Classe :

École/collège :

Déclare être candidat(e) au scrutin du 7 octobre 2025, et m'engage à être présent(e) aux réunions.

Fait à : Le :

Signature :

Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e), représentant légal,
autorise à être candidat(e) aux élections
du Conseil municipal des enfants le 7 octobre 2025 et à participer aux réunions durant le mandat,
si il/elle est élu(e).

Adresse mail :

Fait à : Le :

Signature :

Renseignements

Hôtel de ville • BP 123 • 94304 Vincennes cedex

Tél. : 01 43 98 65 00

Mail : conseilmunicipaldesenfants@vincennes.fr

Les informations de ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la mairie de Vincennes dans le cadre de la participation à l'élection du Conseil municipal des enfants. Elles sont conservées jusqu'au 1^{er} septembre 2026. Conformément à la réglementation relative à la protection des données, vous disposez de droits sur les données vous concernant. En savoir plus sur vos droits : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles. Pour exercer ces droits, veuillez adresser votre demande par mail à dpo@vincennes.fr.



VINCENNES

CME

CM2/6^e

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Rejoins l'assemblée des jeunes élus de vincennes !



CONSEIL
DES JEUNES
DE VINCENNES

ÉDITO

ÉVEILLER À LA CITOYENNETÉ DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE : telle est la démarche de la Ville à travers le Conseil municipal des enfants de Vincennes.

Dans la lignée du Conseil des jeunes qui s'adresse aux 15-20 ans, le Conseil municipal des enfants concerne les écoliers de CM2 et de 6^e élus par leurs camarades dans chaque classe de toutes les écoles de notre commune.

À travers de cette initiative favorisant l'engagement citoyen, il s'agit de permettre à nos jeunes élus de s'impliquer concrètement dans la vie de notre commune, leur donner la parole, les inviter à porter des projets et mener des actions qui contribueront à améliorer notre vivre-ensemble.

La citoyenneté s'apprend, se construit et se vit chaque jour. Le Conseil municipal des enfants de Vincennes représente un véritable lieu d'apprentissage mais aussi le témoignage de l'attachement des enfants à leur Ville.

Charlotte Libert

Maire de Vincennes

Conseillère régionale d'Île-de-France

Régis Tourne

Adjoint au Maire

chargé de la jeunesse et des sports

Lucie-Anna Oddon

Conseillère municipale

chargée des projets dédiés à la jeunesse, de la vie étudiante, du Conseil des jeunes et du Conseil municipal des enfants



■ **8-19 SEPT.**
dépôt des candidatures
dans les écoles et les
collèges

■ **22 SEPT. - 3 OCT.**
campagne électorale

■ **7 OCT.**
scrutin

■ **14 OCT.**
1^{re} séance plénière
à l'Hôtel de Ville

■ **8 NOV.**
journée d'intégration

**LES CONSEILLERS ONT DEUX RÉUNIONS DE COMMISSION
THÉMATIQUE PAR MOIS DE NOVEMBRE À JUIN.**

> À QUOI SERT LE CME ?

Créé en février 1999, le Conseil municipal des enfants (CME) permet aux jeunes Vincennois de s'exprimer sur la vie de leur ville. Il crée les conditions d'un apprentissage actif de la démocratie.

> QUELLE EST LA COMPOSITION DU CME ?

Le Conseil municipal des enfants, présidé par le maire, est une assemblée composée de 36 enfants (CM2 et 6^e) élus par les élèves de Vincennes pour un mandat d'un an, renouvelable une fois. La répartition des sièges est à la fois géographique et proportionnelle au nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la ville.

> QUELLES SONT LES MISSIONS DU CONSEILLER ENFANT ?

L'objectif de ce conseil est de réaliser des projets dans différents domaines précis et de développer des compétences sociales et civiques.

Les jeunes élus auront l'occasion de se rencontrer et faire connaissance lors d'une journée d'intégration, avant de se réunir en commission 2 fois par mois à la Mairie (hors vacances scolaires) afin d'apprendre à monter un projet à travers différentes étapes (explication d'un budget, mise en place d'un échéancier, rencontres avec des associations ou des prestataires...).

Les trois commissions sont :

- **Environnement et sécurité**
- **Solidarité et santé**
- **Culture et sport**

L'ensemble du CME se retrouve en séances plénières trois fois par an, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, pour : officialiser la mise en place du nouveau Conseil municipal des enfants, exposer les projets aux élus adultes et faire le bilan des animations.

> POUR ÊTRE ÉLECTEUR

Il faut être scolarisé(e) en CM2 ou 6^e à Vincennes.

> POUR ÊTRE CANDIDAT(E)

Il faut être scolarisé(e) en CM2 ou 6^e à Vincennes et remplir la fiche de déclaration de candidature. Le jeune conseiller doit également faire campagne dans son école ou son collège, en définissant son programme et ses projets.